

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le sept avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

**Présents** : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jean PIAT, Olivier MICHON, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT

**Absents-excusés** : Mme Aziliz LE CAM (pouvoir à Sandrine BERSANS) ; M. Jérôme SANCHEZ

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2021**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

**2°) Vote du taux des taxes locales 2021**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de **167 140 €** est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget (impôts, taxes et allocations compensatrices).

Elle précise que, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour la majeure partie des contribuables et que la commune percevra **8 159 €** de taxe sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Elle indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces deux taxes à taux constant serait de **148 120 €**.

Elle propose donc **de ne pas augmenter le taux du foncier bâti (7,57 %) et le taux du foncier non bâti (35,10 %)** ; elle précise que le taux du foncier bâti, voté en 2021 comprend le taux communal et le taux départemental :  $7.57 \% + 13.47 \% = 21.04 \%$ .

Le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition suivants :

	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>produit</b>
<b>Foncier bâti</b>	642 600 €	21,04 %	135 203 €
<b>Foncier non bâti</b>	36 800 €	35,10 %	12 917 €

**Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir**

### 3°) Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine RODRIGUEZ, Maire, vote **les propositions nouvelles** du Budget Primitif de l'exercice 2021.

- **Investissement** :

Dépenses : 289 287,91

Recettes : 289 287,91

- **Fonctionnement** :

Dépenses : 763 156,55

Recettes : 763 156,55

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir***

### 4°) Divers

#### a- Ecole

Bien que l'école ait fermé le 6 avril 2021 pour répondre aux mesures sanitaires, un enfant de personnel soignant a été accueilli nécessitant la présence d'un enseignant et d'un agent travaillant habituellement à l'école, pour seconder l'enseignant

Les agents ne travaillant pas devront récupérer les heures non effectuées semaine 14

#### b- Cérémonies et fêtes patronales

En raison de la crise sanitaire, aucune consigne n'est pour l'instant connue quant à l'organisation ou non des cérémonies et des fêtes

#### c- Voirie

Le panneau tombé à terre sur le chemin du moulin de Lasahitte sera remis en place rapidement

Une fuite d'eau persiste sur le chemin de Toulas, plus importante depuis les travaux qui ont eu lieu sur la route des Pyrénées. La SAUR en a été informée.

#### d- Déchèterie de Lasseube

Des Aubertinois souhaiteraient continuer à amener leurs déchets à Lasseube. La question va être traitée par l'Agglomération de Pau et la Communauté de Communes d'Oloron-Sainte-Marie.

#### e- Elections

Sauf changement, les élections Départementales et Régionales auront lieu les 13 et 21 juin 2021

Séance levée à 20h 15